



Point n° 3 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit pour la modernisation des infrastructures souterraines de l'ouest de la Rue Basse à Colombier

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

Le présent rapport soumis à votre Autorité porte sur une demande de servitude de passage de conduites sur un terrain dont la commune de Milvignes est propriétaire.

1. Introduction

L'immeuble des « Résidences du Parc », en construction sur le bien-fonds N° 5893 à Colombier, doit prochainement être raccordé au réseau de chauffage à distance CADBAR. Le tracé des conduites projetées emprunte la chaussée de la Rue Basse depuis le carrefour Creux-du-Sable / Rue Basse, où se trouve le réseau CADBAR actuel, jusqu'à l'immeuble en construction.

Le Conseil communal, conscient de l'ampleur de ces travaux de CAD, de la gêne du trafic qu'ils vont générer et de l'état de ses propres infrastructures souterraines, a mandaté le bureau Mauler SA (MSA) en vue de l'établissement d'un projet de réfection complet de ce secteur.

L'ancienneté et la mauvaise qualité des conduites souterraines existantes imposent qu'elles soient remplacées et mises en conformité. En outre, concernant l'évacuation des eaux, le projet prévoit la mise en place du système séparatif dans ce secteur, conformément au concept du PGEE. Avec ces infrastructures souterraines à remplacer, la réfection complète de la surface devient alors inévitable.

Pour la Commune, le projet implique donc les travaux suivants :

- Évacuation des eaux : remplacement du collecteur d'eaux usées et pose d'un collecteur pour les eaux claires (mise en séparatif du secteur selon PGEE)
- Remplacement de la conduite d'eau potable
- Réfection complète de l'éclairage public
- Réfection complète de chaussée et trottoirs
- Les plans 1865 - 02 et 1865 - 03, annexés au dossier, présentent les interventions projetées.

2. Infrastructures

2.1. Évacuation des eaux

Pour être en conformité avec le PGEE qui prévoit la mise en place du système séparatif, les travaux suivants sont projetés :

2.1.1. Eaux usées

Le canal collecteur d'eaux mixtes existant a été inspecté et est en mauvais état. Il doit être remplacé dans son intégralité. Un nouveau collecteur composé de tuyaux PVC DE 315 mm sera mis en place sur une longueur de plus de 150 m et équipé de chambres de visite. Les tuyaux seront enrobés de béton au profil IV SIA. Les immeubles bordiers seront par ailleurs tous raccordés à neuf au nouveau collecteur (~75 m de conduites de branchements), et financés conformément au règlement.

Trois petits déversoirs d'orage sont nécessaires pour limiter les arrivées d'eaux mixtes de la Rue du Creux-du-Sable, de la Rue de la Poste et des quartiers de la Rue de la Colline et Notre-Dame.

2.1.2. Eaux claires

Pour le système séparatif, il est projeté la pose d'un collecteur pour évacuer séparément les eaux pluviales. Ce dernier est composé de tuyaux en PVC de DE 315 mm à 710 mm sur une longueur totale de plus de 150 m. Les diamètres des conduites correspondent aux calculs hydrauliques réalisés dans le cadre de ce projet. Les tuyaux sont enrobés de béton au profil IV SIA. Il est projeté la construction de quelques chambres de visite réparties sur le tracé pour en assurer l'entretien. Les eaux de surface de la chaussée et des trottoirs seront évacuées par ce nouveau collecteur via un système de grilles dépotoirs.

Les eaux de surface des places privées et toitures des immeubles bordiers seront si possible raccordées à des dispositifs d'infiltration ou au nouveau collecteur. Ces travaux sont à la charge des propriétaires avec une participation communale de 20% (mais au maximum 5000.-) pour la partie située sous le DP. Avant les travaux, une séance d'information devra avoir lieu pour aviser les propriétaires concernés de la procédure.

2.2. Eau potable

Pour le réseau d'eau potable, les travaux à réaliser consistent à remplacer la conduite actuelle qui est composée d'anciens tuyaux, probablement en fonte grise de DN 150 mm. Il est projeté de la remplacer par une nouvelle conduite composée de tuyaux en fonte ductile de DN 150 mm. La longueur totale de remplacement est de 142 m. Pour des raisons de protection contre le gel, cette dernière sera mise en place à une profondeur de 1,00 à 1,20 m et sera enrobée de sable.

Les introductions des immeubles bordiers seront contrôlées et au besoin remplacées.

A noter que le devis estimatif comprend les travaux de génie civil nécessaires à la mise en place de la nouvelle conduite ainsi que les travaux d'appareillage devisés par Eli10.

2.3. Éclairage public

La réfection complète de l'éclairage public a également été projetée par Groupe E en remplaçant les 4 candélabres actuels par un nouveau système d'éclairage LED monté sur des luminaires « Piano Midi ». Un tube PE DN 60 mm sera posé à une profondeur minimale de 60 cm et enrobé de sable. Le tirage des nouveaux câbles d'alimentation est également prévu dans le devis.

2.4. Autres Services

Tous les Services ont été informés de ce projet et consultés pour connaître s'ils envisagent le remplacement de leurs infrastructures. Leurs réponses sont toutes favorables : Viteos pour le gaz, Groupe E pour l'électricité MT, Swisscom et Vidéo 2000.

2.5. Divers

Les travaux de relevés des nouvelles conduites seront effectués par un bureau de géomètres. Les prestations nécessaires (estimation) pour cet objet sont incluses dans le devis estimatif.

Le chantier devrait débuter au printemps et durer environ 6 à 7 mois.

Le car postal sera détourné de son itinéraire durant toute cette période.

3. Superstructure

Le gabarit de la chaussée actuelle sera maintenu avec les possibilités de parcage existantes. En revanche, la fondation de chaussée sera entièrement reconstruite par la mise en place d'une couche de grave 0-45 mm d'une épaisseur de 50 cm sous la chaussée et 30 cm sous les trottoirs. Les couches d'enrobé dense prévues sont les suivantes :

- ACT 22N, épaisseur 95 mm comme couche de base
- AC 8 N, épaisseur 35 mm comme couche de roulement

La double rangée de bordures granit inclinées de la Rue Haute sera prolongée jusqu'à l'entrée du parking souterrain. Pour des questions de sécurité, la Commission technique nous propose de maintenir des bordures granit urbaines sur le reste du tronçon et de faire aménager un trottoir traversant au carrefour avec la rue de la Poste.

4. Investissement

L'investissement à consentir pour l'ensemble des travaux communaux pour la réfection de la Rue Basse (infrastructures et superstructure) se décompose comme suit :

Récapitulatif

A. Eau potable, réseau d'alimentation	CHF	187'140.-
B. Eclairage public	CHF	40'072.-
C. Chaussée	CHF	170'237.-
D. Collecteur eaux claires	CHF	254'520.-
E. Collecteurs des eaux usées	CHF	161'167.-
F. Géomètre	CHF	30'000.-
G. Divers et imprévus	CHF	57'650.-
H. Honoraires	CHF	93'400.-
Total HT	CHF	994'186.-
TVA 8 %	CHF	79'535.-
Montant total TTC	CHF	1'073'721.-

Les travaux de construction du collecteur des eaux claires pourront être subventionnés par le SENE (Service de l'environnement cantonal) à hauteur de 25% (séparatif non effectif), soit un montant d'environ CHF HT 85'000.00.

Mentionnons encore que les coûts du revêtement de la chaussée seront partagés avec CADBAR et les autres entreprises engagées.

L'appel d'offre pour les travaux du gros-œuvre fera l'objet d'un marché public en procédure ouverte. Des appels d'offres en procédures de gré à gré seront effectués pour les seconds œuvres, soit pour l'appareillage de l'eau potable, l'éclairage public et le mandat d'ingénieur civil. Ces appels seront conduits par le bureau MSA, en qualité de mandataire de la commune.

Par ailleurs cet investissement est inclus dans les investissements 2015.

5. Variante

Parfaitement conscient du gros effort financier demandé pour ces 150 m de route et constatant que ce tronçon de PGEE ne sera pas effectif avant plusieurs années car il faudra encore réaliser le reste de la Rue Basse et la Route de l'Arsenal pour cela, le Conseil communal vous propose une variante, sans l'infrastructure du PGEE.

Cependant si cette version devait rencontrer votre préférence, nous nous permettons de vous rendre attentifs au fait qu'il deviendra très difficile et coûteux de construire ultérieurement les nouveaux collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées. En effet, le domaine public n'est pas très large dans cette rue et avec les infrastructures souterraines existantes et toutes celles projetées (CADBAR, Gaz, électricité, vidéo, Swisscom, eau potable et éclairage public), l'encombrement deviendra extrêmement gênant pour de futurs travaux. Cela prêterait donc la vision à long terme proposée par le Conseil communal.

Ainsi, bien que moins coûteuse, cette variante n'est pas souhaitée par le Conseil communal.

La projection des investissements à consentir pour cette variante se décompose comme suit :

Eau potable, réseau d'alimentation :	CHF	225'000.-
Eclairage public :	CHF	48'000.-
Chaussée :	CHF	213'000.-
Géomètre :	CHF	20'000.-
Divers et Imprévus :	CHF	46'000.-
Honoraires :	CHF	64'000.-
TOTAL (estimé) HT	CHF	616'000.-
TVA 8% :	CHF	49'280.-
Montant total TTC :	CHF	665'280.-

Tenant compte de ce qui précède le Conseil communal vous invite, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à accepter ce rapport et l'un des arrêtés correspondant à la variante qui trouvera votre approbation.

Le Conseil communal

Colombier, le 18 novembre 2014

VARIANTE 1

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
dans sa séance du 16 décembre 2014,
vu un rapport du Conseil communal du 18 novembre 2014,

arrête :

Article premier.- Un crédit de **CHF 1'073'721.-**, est accordé au Conseil communal pour la modernisation des infrastructures de l'ouest de la rue basse à Colombier.

Art. 2.- La dépense sera portée aux comptes des investissements selon le décompte suivant :

Eau potable, réseau d'alimentation : *une dépense de CHF 247'113.- portée au compte d'investissement I700.501.010 et amortie au taux de 5%,*

Eclairage public : *une dépense de CHF 52'914.- portée au compte d'investissement I620.501.011 et amortie au taux de 5%,*

Chaussée : *une dépense de CHF 224'793.- portée au compte d'investissement I620.501.010 et amortie au taux de 10%,*

Collecteur eaux claires : *une dépense de CHF 336'086.- portée au compte d'investissement I711.501.010 et amortie au taux de 2.5%,*

Collecteur eaux usées : *une dépense de CHF 212'816.- portée au compte d'investissement I710.501.010 et amortie au taux de 2.5%.*

Art. 3.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :	Le secrétaire :
S. Ischer	O. Steiner

VARIANTE 2

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
dans sa séance du 16 décembre 2014,
vu un rapport du Conseil communal du 18 novembre 2014,

arrête :

Article premier.- Un crédit de **CHF 665'280.-**, est accordé au Conseil communal pour la modernisation des infrastructures de l'ouest de la rue basse à Colombier.

Art. 2.- La dépense sera portée aux comptes des investissements selon le décompte suivant :

Eau potable, réseau d'alimentation : *une dépense de CHF 308'000.- portée au compte d'investissement I700.501.010 et amortie au taux de 5%,*

Eclairage public : *une dépense de CHF 65'707.- portée au compte d'investissement I620.501.011 et amortie au taux de 5%,*

Chaussée : *une dépense de CHF 291'573.- portée au compte d'investissement I620.501.010 et amortie au taux de 10%.*

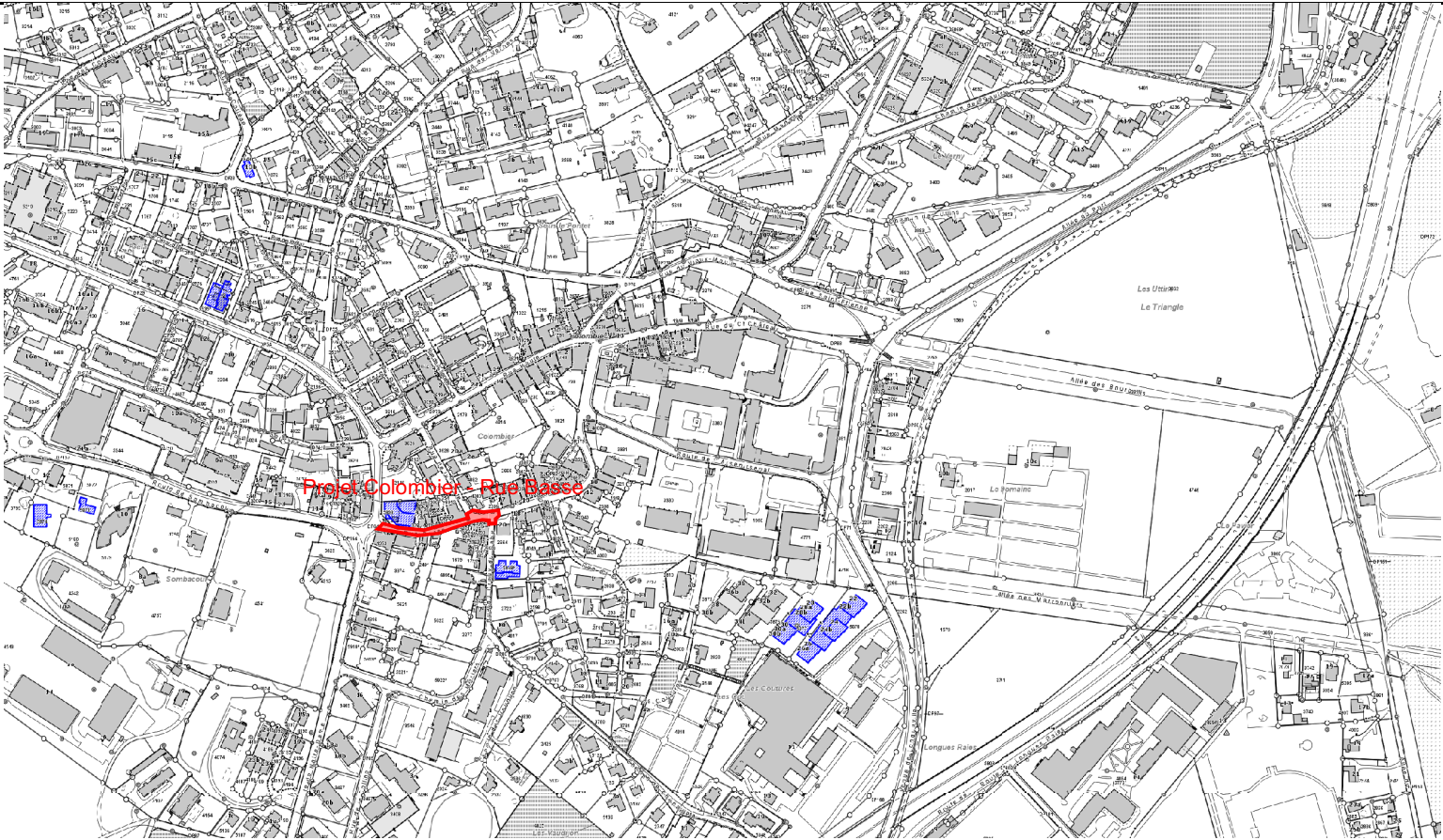
Art. 3.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président : Le secrétaire :

S. Ischer O. Steiner



0 50 100 150 200 250m

Échelle 1:5000



Impression du : 06.11.2014 18:39:04

Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

© SITN – Swisstopo DV/ 571.4 - Openstreetmap